

---

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

*SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023*  
*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,*  
**DELIBERATION N° 4**

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

**BUDGET PRINCIPAL 2023**

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,  
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,  
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.  
M. Laurent FERON.

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose :

Je vous propose d'adopter la décision modificative budgétaire N°2 -2023 suivante du budget principal 2023, pour prendre en compte les éléments suivants :

- un complément de subvention communale pour l'exercice 2023 ;
- le fait que la subvention d'équilibre versée au SAD ne sera plus versée à compter de 2023 ;
- l'intégration d'un don au CCAS historique, nécessaire pour finaliser une cession.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

.../...

- **ADOPTER** la décision modificative n°2-2023 du budget principal conformément à l'annexe ci-jointe.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGÉ  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE  
Nicolas VIDEAU